

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 JANVIER 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le 15 Janvier à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Landiras sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 9 Janvier 2025

Présents : BOUCHET Daniel, CAZIMAJOU Didier, CHARLOT Didier, CLAVIER Dominique, PEYRONNIN Maguy, DANAY Bernard, DAURAT François, DEPUYDT Jean-Marc, DORÉ Jocelyn, DOREAU Mylène, DUCOS Laurence, FORTINON Maryse, EXPERT Patrick, GARAT Michel, GAUTHIER Jérôme, GIROIRE Alain, JOINEAU Vincent, LAHITEAU Pierre, LAULAN Corinne, LE TACON Julien, MENERET Valérie, PAPIN Jean-Bernard, PEDURAND Frédéric, PEIGNEY Patricia, PELLETANT Jean-Marc, PORTA Sylvie, QUEYRENS Alain, FAUBET Laetitia, RAYNAL Audrey, REYNE Denis, CAZIMAJOU Christiane, SOULÉ Jean-Patrick, SABATIER QUEYREL Françoise

Absents : BERTIN Catherine (pouvoir à LAHITEAU Pierre), DRÉAU Bernard (pouvoir à LAULAN Corinne), FILLIATRE Thomas (pouvoir à SABATIER QUEYREL Françoise), MATEILLE Bernard (pouvoir à DEPUYDT Jean-Marc), PEREZ Jean-Claude (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), TEYCHENEY Aline (pouvoir à PEIGNEY Patricia), EYHARTZ Katell, LATAPY Michel, MASSIEU André, PERNIN Denis.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p>D2025-001 : MODIFICATION SIMPLIFIEES N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS/CIRON</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ENGAGE la procédure de modification simplifiée n)2 du Plan Local d'Urbanisme de Pujols s/Ciron pour répondre aux objectifs suivants : Création d'un emplacement réservé sur la parcelle B1944, au bénéfice de la commune, pour création de voirie et cheminement piéton ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune.</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2025-002 : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIONS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ENGAGE la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Rions pour répondre aux objectifs suivants : identifier les bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole ou naturelle</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification simplifiée du PLU</p>	UNANIMITÉ
3	<p>D2025-003 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°5 RECTIFICATIVE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération D2024-229 approuvant la décision modificative n°4 sur le budget principal</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 5 sur le budget principal de la Communauté</p>	UNANIMITÉ
4	<p>D2025-004 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE QUATRE AGENTS DU SEMOCTOM AU SEIN DE LA COLLECTIVITE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de mise à disposition des personnels du SEMOCTOM auprès de la Communauté de Communes ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération ;</p> <p>INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant au budget principal 2025.</p>	UNANIMITÉ

5	<p>D2025-005 : RECOURS A LA MISSION DE BILAN PROFESSIONNEL PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les modalités de la convention-cadre relative au recours à la mission en évolution professionnelle proposée par le CDG33 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention-cadre et les conventions tripartites en cas de recours à la mission telle qu'annexée à la présente délibération ;</p> <p>INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant au budget principal 2025.</p>	UNANIMITÉ
6	<p>D2025-006 : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire tel que suivant : suppression de l'équipement « <i>Stade de foot et les vestiaires de Sainte-Croix-du-Mont</i> »</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2025-007 : AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECOURIR AUX CONTRATS D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES POUR LE SERVICE ENFANCE ANIMATION</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à quinze contrats d'accroissement temporaire d'activité au sein du Service Enfance Animation pour l'année 2025 ;</p> <p>INSCRIT les crédits correspondant au budget principal 2025.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2025-008 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les conventions ci-jointes avec les communes de Podensac et Cadillac-sur-Garonne pour la mise à disposition ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
9	<p>D2025-009 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'ORGANIGRAMME</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition de modification du tableau des emplois comme indiquée ci-dessus ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>INSCRIT les crédits afférents au chapitre 012 du budget principal 2025 de la collectivité.</p>	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H15

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



MIS EN LIGNE LE :